

## AVIS DE COURSE



### Trophée ISPE J/70

Yacht Club Ispe Biscarrosse (YCIB)  
Grade 5A  
Série : J /70  
Du vendredi 16 au dimanche 18 Mai 2025  
Lac Nord Biscarrosse  
5366 route des lacs - 40600 – BISCARROSSE

**Préambule** La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.  
La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

#### Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

#### Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination

#### 1 REGLES

La compétition est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2
- 1.3
- 1.4
- 1.5 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives, et chartes de la FFVoile
- 1.6 - *Les règles de la classe J70*
- 1.7
- 1.8
- 1.9

## 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles en version électronique à partir du mercredi 14 Mai 2025 sur le site internet [www.ycib.fr](http://www.ycib.fr)

2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale

## 3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information se situe sous la tente

3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

*Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.*

4.1 La compétition est ouverte à :

- tous les bateaux de la classe J/70 à jour de leur cotisation à la classe J/70

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation *basique* de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

4.2

### 4.3 Documents exigibles à l'inscription :

4.3.1 a. Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur, être en possession :

- d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge valide quand une règle exige sa présentation

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire jusqu'au 15 mai 2025 en remplissant le formulaire d'inscription disponible sur le site <http://ycib.fr> et en l'envoyant par mail à [inscriptionj70@ycib.fr](mailto:inscriptionj70@ycib.fr)  
Les droits requis devront faire l'objet d'un virement afin de valider l'inscription.

4.5

4.6 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.7 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : *Tarif majoré de 25€ et au plus tard le 15 mai.*

4.8

## 5 DROITS A PAYER

### 5.1 Les droits sont les suivants :

Prestations	Droits d'inscription jusqu'au 6 Mai 2025	Droits d'inscription après le 6 Mai 2025
Inscription (*) (**)	225 Euros	250 Euros

*Le paiement se fera par Virement bancaire en précisant le numéro de voile ( FRA xxxxJ7) du bateau, le nom et prénom du skipper*

**(\*) inclus les gratages et 4 repas pour le dîner du samedi 17 Mai au Grand Hôtel de la Plage à Biscarrosse Plage.**

**(\*\*) Il sera possible de laisser le bateau sur sa remorque sur le parking du club avant et après l'épreuve en précisant sur le formulaire d'inscription la date d'arrivée et la date de départ**

### 5.2 Autres frais : **les repas supplémentaires pour le dîner du samedi 17 Mai au Grand Hôtel de la Plage à Biscarrosse Plage sont facturés 35 euros et devront être réglés avant le vendredi 9 mai 2025.**

## 6 PUBLICITE

## 7 SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES

## 8 PROGRAMME

### 8.1 Programme à terre : Confirmation d'inscription :

Date	De	À
16 Mai 2025	9 h	11 h 30

Briefing le vendredi 16 mai à 12h30  
Pot d'accueil vendredi après les courses  
Repas coureurs, samedi 17 mai soir  
Annonce des résultats et remise des prix après les courses du dimanche

**8.2** Contrôles de l'équipement et jauge :  
Un contrôle de l'équipement peut être réalisé à tout moment

**8.3** Jours de course :

Date
Vendredi 16 Mai
Samedi 17 Mai
Dimanche 18 Mai

**8.4** Nombre de courses :

Un minimum de 3 courses est nécessaire pour valider la régates.

**8.5** Le briefing aura lieu le Vendredi 16 mai à 12h30

L'heure du premier signal d'avertissement est dans le tableau ci-après

Date	Type	Heure du 1er signal d'avertissement
Vendredi 16 Mai	Course(s) à suivre	13 h 30
Samedi 17 Mai	Course(s) à suivre	11 h 00
Dimanche 18 Mai	Course(s) à suivre	10 h 00

**8.6** Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera réalisé après 15h30

## **9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT**

**9.1** Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge

**9.2**

**9.3** Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

**9.4**

**9.5** [DP] Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1 60 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses.

## **10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT**

### **11 LIEU**

**11.1** L'Annexe A à l'AC présente le plan du lieu de la compétition\*

**11.2** L'Annexe B à l'AC indique l'emplacement des zones de course

*RAPPEL : la zone des 300 m est interdite à la navigation (Bouées cylindriques jaunes)*

*La zone militaire est interdite de navigation le vendredi.*

### **12 LES PARCOURS**

Les parcours seront de type construit

### **13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ**

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 14 CLASSEMENT

14.1 Le système de classement est le suivant :

14.2 3 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

- 14.3
- Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.
  - Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.
  - Quand 8 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores.

14.4

14.5

## 15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

15.1 [DP] [NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par un pavillon de couleur rose

[DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- 15.2
- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
  - Une VHF
  - Un couteau
  - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
  - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
  - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones

## 16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

## 17 EMBLEMES

[NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port de Ispe (Ponton A, B ou C).

## 18 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## 19 PROTECTION DES DONNÉES

19.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y

opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## 20 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## 21 PRIX

## 22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

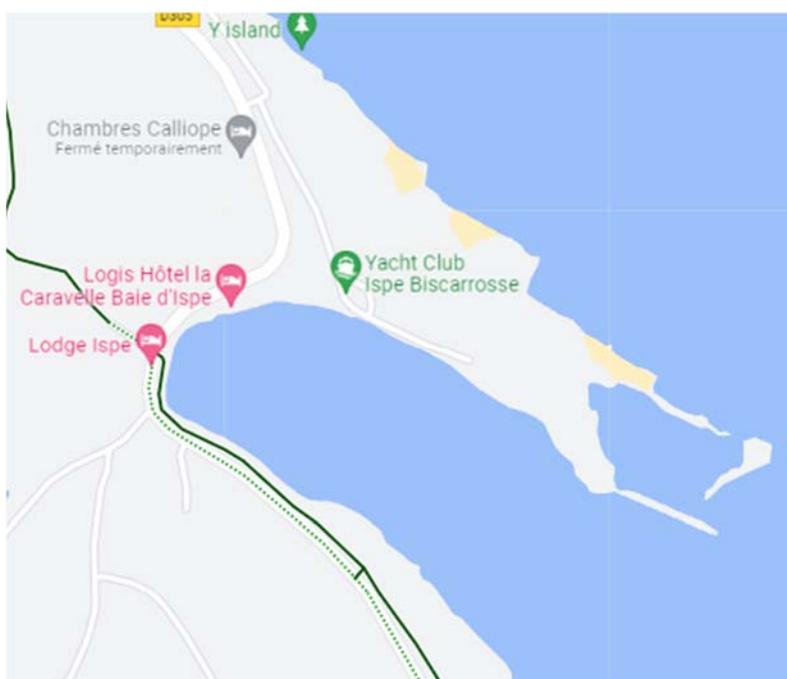
Pour plus d'informations, contacter :

*Téléphone : Daniel 06 38 95 96 15*

*Mail : inscriptionj70@ycib.fr*

Un fil de Discussion Whatsapp sera mis à disposition : Trophée Ispe Biscarosse 2025

## ANNEXE A : LIEU DE LA REGATE



### HEBERGEMENTS :

#### HOTELS :

**Le Grand Hôtel de la Plage 4 \*** (sponsor du club, bord de mer 5 km du club)

Adresse : 2 Av. de la Plage, 40600 Biscarrosse

Téléphone : 05 58 82 74 00



**Logis Hôtel la Caravelle Baie d'Ispe 3\*** (bord de lac à 100 mètres du club) :

Adresse : 5314 Rte des Lacs, 40600 Biscarrosse

Téléphone : 05 58 09 82 67



#### CAMPING - BUNGALOW :

**Maguide Biscarrosse 2\***(bord de lac à 2 km du club)

Adresse : 870 Chemin de Maguide, 40600 Biscarrosse

Téléphone : 05 58 09 81 90



**Slow Village 3 \*** (bord de lac à 1,5 km du club)

Adresse : 7141 Rte des Lacs, 40600 Biscarrosse

Téléphone : 05 45 91 13 65



### SCHIPCHANDLERS

Les possibilités de réparation des bateaux et voiles ainsi que les shipchandlers.

- SOS Nautic 09 74 56 82 60

- NAUTIC TECHNIC 05 58 78 78 81

- ATLANTIQUE BOIS COMPOSITE A.B.C. 06 37 88 67 46

## ANNEXE B : ZONE DE COURSE

La zone de navigation est délimitée en rouge

**ATTENTION : LE VENDREDI 16 Mai, LA ZONE MILITAIRE N'EST PAS NAVIGABLE**

